esch

esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2025

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 31 janvier 2025 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal :

Acte de vente du 31 janvier 2025 par devant Maître Jean-Paul Meyers entre la Ville et Madame Roseane Sofia ALEIXO LIMA

Acte de vente par lequel la Ville vend à l'acquéreur Madame Roseane Sofia Aleixo Lima, l'appartement/terrasse situé au **3ième étage**, lot n° **362**, désignation cadastrale **362 A A 03**, d'une surface utile de **81,90 m2**, comprenant 2 chambres-à-coucher, ainsi qu'une cave située au sous-sol, lot n° **148**, désignation cadastrale **148 Z B 81**, d'une surface de **5,26 m2**, en propriété privative et exclusive. Le tout étant situé dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Mont Blanc » sis à L-4071 Esch-sur-Alzette, **56, Rue Guillaume Capus**, inscrite au cadastre comme suit :

-Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord-
Numéro **2775/19600**, lieu-dit « Rue Guillaume Capus », place (occupée), bâtiment à usage mixte, contenance 0ha 50a 44ca,

en notant que le Vendeur s'engage à concéder à l'acquéreur un droit d'emphytéose sur la quote-part du terrain sur lequel le logement et ses accessoires sont construits, à compter de la date de signature de l'acte de vente pour une durée de 99 ans.

Le prix total de l'appartement/balcon étant 506 887,49 €, la subvention étatique de 50 291,34 €, et la subvention communale de 22 473,87 €, le prix à supporter par l'acquéreur sera de **434 122,29 € TTC**.

La redevance annuelle à supporter par l'acquéreur, concernant le droit d'emphytéose, est fixée à 27 € pour un appartement, indexée sur la base 100 de l'indice de l'échelle mobile des salaires, soit actuellement **254,99 €** (indice de 944,43 points). Cette redevance est payable en une seule fois, sur présentation d'une facture, à la fin de chaque année à la Recette Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et ce pour la première fois à la fin de l'année 2025.

Article budgétaire
1/612/261300/14020 - Nonnewisen - Lot 6N - aliénation des biens fonciers - immeubles bâtis

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Jeremy BORGES VARELA
Agent administratif
Travaux Municipaux - Administration de l'Ingénieur
Biens Communaux
jeremy.borgesvarela@villeesch.lu
T +352 2754 3341